

COMMUNE DE SAINT LAURENT DU PAPE

~~~~~

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2020.**

L'An deux mil vingt, le vingt-neuf du mois de Juin à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Laurent du Pape dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes la Filature, en raison de l'état d'urgence sanitaire lié au Covid-19, sous la présidence de Mr Frédéric GARAYT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 Juin 2020.

Présents : MM. F. GARAYT, Maire, C. LAFFONT, P. CANDELA, E. MORIN, J.Y. CLAVERIE, Adjoint -  
C. THIOL (*arrivée à 18h52mn*), J. AYMARD, G. LEBRAT, V. LARIVIERE, C. ROBIN, L. BELLA,  
R. THOUILLEUX, V. JOUBERT, C. LADREYT, J. MAHUT, N. PARDO, M. GOUNON, Y.  
GALLIOU, C. REYNAUD.

Absents excusés : Néant.

Secrétaire de séance : Valentin JOUBERT.

Monsieur le Maire informe du décès de Monsieur René POUSTOLY Conseiller Municipal de 1989 à 1995 ; de Monsieur Roland ISSARTIAL Conseiller Municipal pendant 30 années de 1971 à 2001 qui a notamment très fortement œuvré pour la mise à jour du plan et des concessions du cimetière en collaboration avec Madame Yvette BOIS ; de Madame Henriette BADEL, Conseillère Municipale de 1983 à 1995.

Il adresse au nom de l'équipe municipale ses condoléances aux familles endeuillées et plus particulièrement aux épouses et époux ainsi qu'à leurs enfants.

Après lecture faite par le Maire le compte-rendu de la séance du 08 Juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN -Immeubles GOUNON V. - GOUNON C.**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu des déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le Code de l'Urbanisme concernant la vente par les Consorts :

- GOUNON V. de la parcelle D 2057 et 1/3 de la parcelle D 2059.
- GOUNON C. des lots 2 et 9 extraits de la parcelle D 2058, du 1/9<sup>e</sup> des parcelles D 2059, D 850 et D 851.

Après débat Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur l'exercice du Droit de Préemption Urbain sur ces immeubles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur ces immeubles et charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces découlant de la présente décision.

### **TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2020.**

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition de 2020 des taxes Foncier Bâti et Non Bâti et informe du gel du taux de la taxe d'habitation dès 2020 suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

Il invite les membres de l'assemblée à se prononcer sur les taux à appliquer en 2020.

Le Conseil Municipal, après discussion et vote décide à l'unanimité d'appliquer les taux suivants en 2020 :

|                       |         |
|-----------------------|---------|
| Taxe Foncier Bâti     | 13,85 % |
| Taxe Foncier Non Bâti | 53,07 % |

## **DENEIGEMENT VOIRIE : Hiver 2019-2020.**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche pour le financement des dépenses engagées dans le cadre des travaux de déneigement sur la période hivernale 2019-2020.

Le Conseil Municipal après débat et en avoir délibéré à l'unanimité sollicite une subvention.

## **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : DESIGNATION DU NOMBRE ET DES MEMBRES.**

Monsieur le Maire informe que suite aux renouvellements des Conseil Municipaux il y a lieu de constituer un nouveau Conseil d'Administration chargé de gérer le Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité fixe à quatre le nombre d'élus siégeant au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale et désigne les membres élus suivants :

Mme Corine LAFFONT

Mme Josette MAHUT

Mme Edith MORIN

Mr Valéry LARIVIERE

## **Convention service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche.**

Monsieur Le Maire rappelle qu'une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche a été conclue pour la mise à disposition du service de médecine professionnelle et préventive dont le terme était le 31 mars 2020.

Le Centre de Gestion de l'Ardèche propose d'établir une nouvelle convention qui prendra effet au 1<sup>er</sup> Avril 2020 pour une durée de trois ans renouvelable une fois par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte la proposition.

## **Convention d'assistance administrative à l'établissement des dossiers C.N.R.A.C.L., et d'information IRCANTEC et RAFP par le Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Ardèche.**

Monsieur le Maire informe que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche propose une nouvelle convention d'assistance administrative des dossiers CNRACL, IRCANTEC et RAFP pour la période du 1<sup>er</sup> Juillet 2020 au 31 Décembre 2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par seize voix pour et deux abstentions approuve la nouvelle convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

## **Désignation délégué de la Commune siégeant au Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ardèche (SDE07).**

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner son représentant qui participera au collège électoral chargé d'élire les délégués au Comité Syndical du SDE07 pour son arrondissement et propose :

M Frédéric GARAYT en qualité de délégué titulaire SDE07.

et Mme Corine LAFFONT en qualité de déléguée suppléante SDE07.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par dix-sept voix pour et une abstention approuve la désignation proposée.

## **Désignation délégué de la Commune au Syndicat de Développement, d'Équipement et d'Aménagement (SDEA).**

Monsieur le Maire informe que suite au renouvellement général des Conseils Municipaux, ceux-ci élisent un délégué qui est amené à siéger au sein de l'Assemblée Générale du Syndicat de Développement, d'Équipement et d'Aménagement (SDEA) auxquels ils adhèrent.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne Monsieur Frédéric GARAYT en qualité de délégué de la Commune auprès du Syndicat de Développement, d'Équipement et d'Aménagement (SDEA).

## **EVEIL MUSICAL - ECOLE SAINT EXUPERY - AN 2020-2021.**

Monsieur le Maire présente la proposition du Président du Syndicat Mixte du Conservatoire Départemental Ardèche Musique et Danse concernant l'action de sensibilisation aux pratiques musicales en direction des écoles et invitant la Commune à se prononcer sur cette action pour l'année scolaire 2020-2021.

Il précise que cette action a été mise en place pour les cycles 2 et 3 au sein de l'École Saint Exupéry depuis plusieurs années et qu'elle pourrait être renouvelée ; cette prestation s'élève à 1.200 Euros pour 30 séances d'une heure (quinze séances par cycle) à la charge de la Commune.

Il souligne par ailleurs que l'École Publique bénéficie de ces prestations par convention avec les Centres Musicaux Ruraux.

Le Conseil Municipal, après débat et en avoir délibéré, par seize voix pour et trois abstentions décide de reconduire l'action proposée sur la période d'Octobre 2020 à Juin 2021 et autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

Yann GALLIOU interroge sur la participation allouée à Saint Exupéry via l'intervenant musical car une réévaluation du forfait communal dans le cadre du contrat d'association avait été effectué, il souhaite qu'à l'avenir les participations annexes versées à Saint Exupéry soient étudiées.

Valéry LARIVIERE souligne qu'un certain nombre d'élèves fréquentant l'école Saint Exupéry sont domiciliés sur la Commune de Beauchastel et souhaite qu'en 2021 cette Commune soit interrogée pour une éventuelle participation.

Corine LAFFONT, première adjointe, informe qu'à la suite de l'abaissement de l'instruction obligatoire à l'âge de 3 ans depuis Septembre 2019, la participation complémentaire à verser à l'OGEC, calculée prochainement, pourrait bénéficier d'une aide de l'Etat.

## **Occupation du domaine public - Place Centrale.**

Monsieur le Maire informe que la Sarl BSL "Bistrot de Saint Laurent" sise 101 Place Centrale sollicite une autorisation pour l'extension de la terrasse du Bar Restaurant situé au rez de chaussée de l'immeuble Pont Eyrieux.

Monsieur le Maire rappelle que cette construction étant assimilée à l'occupation du domaine public, un accord de la Commune est nécessaire.

L'autorisation d'installer cette terrasse sur le domaine public pourrait lui être accordée sous les conditions suivantes : être dans la continuité de celle existante, en bois facilement démontable, accessible aux personnes à mobilités réduites, ne crée pas d'obstacle à l'évacuation des eaux pluviales.

Le Conseil Municipal après débat et en avoir délibéré à l'unanimité décide d'accorder l'autorisation d'occupation du domaine public sous réserve des conditions énoncées.

## **Subvention à l'Association "Handball Rhone Eyrieux Ardèche".**

Monsieur le Maire informe qu'il a été sollicité par le Président de l'association "Handball Rhône Eyrieux Ardèche" sur les difficultés financières rencontrées par l'association suite à la crise sanitaire liée au Covid-19.

Compte tenu de la situation Monsieur le Maire propose de verser une avance exceptionnelle de 1000 € sur la subvention allouée annuellement à l'association dans l'attente du vote du Budget Primitif 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité alloue une subvention exceptionnelle de 1000 € à l'Association "Handball Rhône Eyrieux Ardèche" à titre d'avance sur la subvention annuelle allouée par la Commune lors du vote du Budget Primitif 2020 pour la soutenir et l'accompagner dans son activité.

## **ECOLE SAINT EXUPERY : Contribution Communale.**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune alloue une contribution communale annuelle de fonctionnement à l'OGEC Saint Exupéry de Saint Laurent du Pape conformément au Contrat d'Association du 5-8-1980.

A la demande de l'Ogec cette contribution est versée par tiers depuis 2018 au cours des mois de Janvier, Juin et Octobre.

Compte tenu des difficultés financières rencontrées par l'association celle-ci demande à ce que le dernier tiers de la contribution soit versée par anticipation au cours du mois de Juillet 2020.

Le Conseil Municipal après débat et en avoir délibéré à l'unanimité accepte de verser la contribution communale annuelle 2020 d'un montant de 16731 € allouée à l'OGEC dans le cadre du contrat d'association au cours des mois de Janvier, Juin et Juillet 2020.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### Bâtiments communaux:

Monsieur le Maire informe de l'obtention de la subvention de l'ETAT au titre de la DETR 2020 pour le financement à hauteur de 30 % des travaux d'accessibilité de l'entrée de la Salle des Fêtes.

Corine LAFFONT, première adjointe, précise que ce dossier avait également été déposé auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche dans le cadre de Pass'territoire.

Des échanges s'engagent sur le coût et la nature de ces travaux.

Elle précise par ailleurs que deux autres dossiers ont également été déposés dans le cadre de Pass'territoire l'un pour l'aménagement de la Rue du Pied de l'Endroit et l'autre pour la création d'un City Stade.

Yann GALLIOU informe que des esquisses ont été élaborées pour l'aménagement de la rue du Pied de l'Endroit et la Place Centrale.

### Restaurant scolaire :

Corine LAFFONT, première adjointe, informe qu'à la suite de l'enquête menée auprès des familles des deux écoles concernant une éventuelle augmentation du tarif des repas, trente-sept familles ont répondu dont vingt-six favorables à une augmentation si une entreprise locale est retenue pour assurer la fourniture et livraison des repas.

### Finances communales :

Corine LAFFONT, première adjointe, informe de la prochaine réunion de la commission des finances le lundi 6-7-2020 pour étude du budget primitif et vote lors de la réunion du Conseil Municipal du 10-7-2020.

### Racks à vélos :

Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche effectuera une visite de la Commune le 2-7-2020 suite à la mise à disposition gratuite de racks à vélos à la Commune par le Département.

### Randonnée pédestre :

Monsieur le Maire informe que la randonnée nocturne sur la Dolce Via se déroulera le 23-7-2020. Les bénévoles qui souhaitent participer à l'organisation de cette randonnée sont invités à contacter la Mairie.

Indemnités Maire et Adjoint :

Yann GALLIOU demande à Monsieur le Maire de bien vouloir lui apporter une réponse suite à la question posé lors du précédent Conseil Municipal concernant les indemnités de Fonctions du maire et des Adjoint.

Monsieur le Maire apporte les informations concernant les taux relatifs aux indemnités perçues par les élus en 2019 dont l'enveloppe globale était au maximum autorisé par la réglementation comme celles perçues en 2020 par les nouveaux élus.

Des échanges s'engagent sur la répartition des indemnités des élus.

Monsieur GALLIOU remercie Monsieur le Maire pour la réponse apportée.

L'ORDRE DU JOUR AYANT ETE TRAITÉ DANS SON ENSEMBLE LA SEANCE EST LEVÉE A 20 H 09.